

2. Une vie vécue dans la dignité

Les femmes du Honduras s'expriment pour améliorer leurs conditions de travail



Travailleurs d'une maquila de San Pedro Sula (Honduras du Nord) exigeant la protection et le respect de leurs droits professionnels

Ce document expose comment le CODEMUH (*Colectiva de Mujeres Hondureñas*), un collectif de femmes ordinaires du Honduras, a créé un mouvement populaire axé sur les droits professionnels dans les *maquilas*, les fabriques de textile du pays. Se concentrant sur la santé du travail, le CODEMUH a lancé une campagne comprenant de la recherche, de la formation et des ateliers de plaidoyer pour les femmes elles-mêmes. Il a conclu des alliances au niveau local, national et international en impliquant des journalistes importants ainsi que les médias. Ce document commente les problèmes rencontrés et les stratégies déployées pour les surmonter. Il examine également la manière dont les femmes peuvent influencer les changements de politiques et les usages adoptés au niveau de l'entreprise et de la nation, ainsi que les leçons qui en découlent.

Introduction

Le Honduras est un des pays les plus pauvres d'Amérique Latine, avec un revenu de 1 260 dollars par habitant.¹ Le pays tient la 117^e place sur 177 pays dans l'*Indice du développement humain des Nations Unies*. Selon la Banque mondiale, en 2006, plus de 50 pour cent de la population vivaient dans la pauvreté et près de 21 pour cent dans une pauvreté extrême, avec moins d'un dollar par jour.²

Pour toutes ces raisons, le gouvernement recherche désespérément des investissements, et les *maquilas* du pays semblent faciliter les mises de fonds étrangères. Le terme *maquila* décrit les fabriques de textile d'Amérique Centrale qui opèrent dans les zones réservées aux activités exportatrices exemptées de tarifs douaniers.³

En 2006, les 156 *maquilas* du Honduras représentaient 36 pour cent de la fabrication manufacturière et 6,5 pour cent du produit intérieur brut (PIB) du pays.⁴ Bien qu'elles soient concentrées dans un nombre relativement restreint de zones industrielles, les *maquilas* du Honduras ont permis au pays de devenir le 5^e fournisseur d'articles vestimentaires au monde, et le premier d'Amérique Centrale et de la région des Caraïbes. Les usines emploient environ 130.000 personnes.⁵

La croissance du secteur des *maquilas* a été favorisée par des politiques publiques et des régimes spéciaux permettant aux investisseurs nationaux et étrangers de créer et d'exploiter de manière avantageuse des zones industrielles exonérées de taxe. Ces trente dernières années, dans le but d'attirer les investissements étrangers, un certain nombre de lois ont été approuvées pour réduire les coûts, assouplir les conditions d'emploi et maximiser les profits des investisseurs.⁶

Vulnérabilité des travailleuses dans les *maquilas*

La légende de profits et de compétitivité véhiculée par le gouvernement ne ressemble en rien à l'expérience de la plupart de celles qui travaillent dans les *maquilas*.⁷ Les usines ont peut-être créé de l'emploi, mais les conditions de travail sont difficiles, les travailleurs généralement sous-payés et leurs droits souvent bafoués. Le salaire moyen est de 83 dollars par mois.⁸ De nombreuses *maquilas* rémunèrent à la tâche. Certains quotas doivent être atteints en huit heures, alors qu'ils nécessitent parfois dix heures de travail. Ce qui veut dire que les employés ne sont payés que pour huit heures alors qu'ils en ont effectué dix. Un quota type est de repasser 1 200 chemises, debout, en neuf heures.⁹

La majeure partie des employés des *maquilas* sont des femmes de la campagne et 70 pour cent ont entre 18 et 25 ans.¹⁰ Les postulantes sont soigneusement sélectionnées. Elles ont habituellement entre 18 et 34 ans. Plus elles sont jeunes, plus elles auront de chance d'être acceptées, car à cet âge elles n'ont pas l'habitude de se plaindre. Même celles qui ont 14 ans sont acceptées si elles disent qu'elles en ont 16. On leur demande de prouver qu'elles ne sont pas enceintes, et la grossesse est souvent un motif de licenciement. Comme le dit un écrivain: « Selon Charles Kernaghan, directeur du Comité national de l'emploi à New York, certaines maquilas du Honduras effectuent périodiquement des injections de contraceptif, le Depro Provera, en prétextant qu'il s'agit d'un vaccin contre le tétanos. »¹¹

Une proportion importante des femmes qui travaillent dans les *maquilas* sont des mères célibataires et elles sont généralement l'unique soutien de famille. On les pousse souvent à partir avant qu'elles n'atteignent 35 ans.¹² La plupart du temps, elles ont quitté l'école plus tôt que les hommes et quand elles se « retirent », il est rare qu'elles soient mutées dans d'autres sections de l'usine, comme par exemple l'intendance. Au lieu de cela, elles doivent chercher du travail ménager ou se faire embaucher dans l'économie informelle. C'est pourquoi des milliers de travailleuses finissent dans une extrême pauvreté, dans des zones industrielles dépourvues de tout service et sans revenus suffisants pour survivre.¹³

De plus, pour ajouter à ces problèmes de vulnérabilité, le Honduras est également un pays très violent – on y recense plus de trois mille homicides par an.¹⁴ Depuis 2002, plus de 900 femmes ont été tuées précisément parce qu'elles sont des femmes, et c'est pourquoi on appelle parfois ces meurtres des « fémicides ». ¹⁵ Selon ASEPROLA,¹⁶ une organisation non gouvernementale (ONG) oeuvrant en Amérique centrale et se consacrant aux droits du travail, il semble y avoir un lien entre le taux croissant de fémicides et la concentration de *maquilas* dans les grandes villes. Ceci s'explique par une combinaison de facteurs tels que le peu de protection dont les citoyens bénéficient de la part de l'État, l'impunité, l'absence de régulation et de contrôle des armes, l'inégalité, la pauvreté et les conditions de vie précaires qui caractérisent les zones où vivent de larges populations de jeunes femmes vulnérables.

Impact sur la santé des femmes¹⁷

Une étude récente menée par une équipe médicale spécialisée qui était composée de médecins du Honduras et du Mexique a attesté les problèmes de santé dont souffrent les femmes qui travaillent dans les *maquilas*. Sur base d'un échantillon de 450 personnes comprenant 270 femmes et 180 hommes, près de 75 pour cent des femmes travaillant dans les *maquilas* montraient des symptômes de fatigue causés principalement par les longues heures de travail – jusqu'à 12 heures ou plus par jour. 67 pour cent des femmes avaient besoin d'être suivies régulièrement pour

parer à des maladies respiratoires, des réactions allergiques et des affections musculosquelettiques. Dans cette étude:

92,4 pour cent souffraient d'affections musculosquelettiques

67,9 pour cent témoignaient d'une augmentation de leur indice de masse corporelle (IMC) menant à des problèmes de surpoids et d'obésité

49 pour cent avaient des problèmes respiratoires (sinusites, asthme, etc.)

24,5 pour cent avaient des problèmes circulatoires pouvant mener à une thrombose veineuse profonde

Beaucoup montraient des signes de stress, de fatigue et d'insomnie.

Le code du travail du Honduras ne reconnaît que 44 maladies professionnelles. Les organisations de défense des droits professionnels proposent de réformer le Code du travail pour améliorer ses critères et y inclure 241 maladies supplémentaires reconnues comme étant liées aux conditions de travail.¹⁸

Pour s'approprier des contrats, des usines tentent d'associer forte productivité et coûts de production minimaux. A cette fin, les heures de travail s'allongent, les quotas sont sous-traités par des usines plus petites ou des particuliers, les conditions de santé et de sécurité sont réduites et, suite à des contrats malhonnêtes et des conditions abusives, les avantages professionnels tels que la sécurité sociale, la rétribution des heures supplémentaires, les heures de repas et les temps de repos sont considérablement réduits ou disparaissent tout simplement. En règle générale, les syndicats ne sont pas autorisés. Seuls 7 pour cent de la population économiquement active sont syndiqués, contre 15 pour cent dans les années 1960.¹⁹

Ceux qui osent défendre les droits des travailleurs sont rapidement licenciés ou forcés de partir. Il est bien connu qu'ils termineront sur une liste noire partagée avec d'autres usines pour les empêcher d'être réengagés dans le même secteur.²⁰ « *Les employeurs ne veulent pas de syndicats. Le jour où ils se sont rendu compte que nous avons créé un syndicat, ils nous ont licenciés. Nos noms figurent maintenant sur une liste noire* » dit Rita, une ancienne ouvrière de *maquila*.²¹

Tout cela se déroule en dépit du fait que le Honduras a ratifié les conventions principales de l'Organisation internationale du travail (OIT) en s'engageant à respecter trois règles professionnelles fondamentales, à savoir : l'interdiction du travail des enfants et du travail forcé, le droit de libre association et de négociation collective, ainsi que la non-discrimination. Mais ratifier une convention de l'OIT et l'appliquer de manière proactive sont deux choses complètement différentes : des violations de règles professionnelles fondamentales ont lieu pratiquement partout dans le monde, même dans les pays les plus développés.

German Leitzelar, le ministre du Travail, a reconnu en 2004 qu'il y a un réel décalage au Honduras entre la législation et la réalité : « *Nous voyons que la législation n'est pas assez satisfaisante pour pouvoir parler d'une réelle application des règles professionnelles de base* » et « *les décisions*

*prises dans le domaine économique sont appliquées sans prendre en compte les mesures sociales nationales ».*²²

Le gouvernement s'appliquant à promouvoir des politiques d'emploi fondées sur le travail à bon marché, les cadres légaux des droits du travail ont été réformés pour s'aligner sur les intérêts du secteur privé afin de réduire les coûts de production et d'augmenter la productivité. Cela signifie que la question des conditions de travail n'attire plus vraiment l'attention et que des droits professionnels internationaux tels que la libre association et les protocoles de santé et de sécurité sont rarement appliqués. Les institutions publiques habituellement responsables de la protection des droits des travailleurs sont affaiblies car leurs budgets ont été restreints, tandis que leurs fonctions et leurs responsabilités ont été remaniées. Le Honduras ne manque pas seulement de structures nationales adéquates pour garantir des pratiques professionnelles justes et décentes, mais il ne parvient pas à supprimer de façon efficace la discrimination fondée sur le sexe sur le lieu de travail.

De plus, le gouvernement essaie de faire passer des réformes qui permettraient aux usines d'engager 30 pour cent de leurs travailleurs sur la base de contrats à durée déterminée. S'il y parvenait, les employeurs des *maquilas* pourraient économiser 90 millions de dollars en trois ans. Mais pour les travailleurs, cela voudrait dire: pas de sécurité professionnelle, pas de prime de départ et pas de sécurité sociale.²³

Peu de sanctions sont prises quand les choses tournent mal : le rapport de la *Commission interaméricaine des droits de l'homme* sur l'état des droits professionnels dans les *maquilas* d'Amérique Centrale note qu'il existe peu de moyens de surveiller le secteur. Par exemple, si des travailleurs dénoncent certaines violations et exigent des inspections, celles-ci ne doivent pas obligatoirement se faire dans un laps de temps déterminé. Cela signifie que les inspections n'ont jamais lieu, ou qu'on laisse un certain laps de temps à la compagnie pour régler la situation et qu'elle congédiera sans doute ceux qui ont demandé cette inspection. De plus, quand ils se présentent, les inspecteurs n'interrogent jamais les travailleurs. Les conclusions et recommandations se basent habituellement sur des informations recueillies auprès des employeurs et proviennent également de divers rapports et dossiers. Même si les inspecteurs découvraient des manquements, une usine du Honduras ne devra jamais payer plus de 260 dollars d'amende. En finale, il est plus avantageux pour la compagnie de payer une amende que de changer ses pratiques.

« On m'a licenciée parce que j'étais blessée »

« Ma tâche était de soulever des boîtes remplies d'équipement, de les emballer et de les fermer. Je devais les prendre sur le sol et les mettre sur une table pour terminer de les emballer. C'est ainsi que je me suis abîmée le dos en faisant des mouvements intenses douze heures par jour, en me courbant et en soulevant des boîtes toutes la journée », explique Meredith,

une femme qui travaillait dans une *maquila* et qui fut licenciée pour raisons de santé.

« Au cours des neuf mois pendant lesquels j'ai travaillé dans cette usine, les douleurs ont progressivement augmenté et le médecin [les usines possèdent leur propre dispensaire] m' a fait des piqûres tous les jours. Cependant, je n'avais pas le droit d'aller à l'hôpital parce que le médecin avait reçu instruction de n'octroyer un congé de maladie qu'aux femmes victimes d'hémorragie, de fausse couche, etc. »

Finalement, Meredith a été licenciée et elle se fait maintenant soigner dans un hôpital social où on lui a diagnostiqué une hernie discale et des problèmes connexes. Elle attend actuellement d'être opérée. Ceci n'est qu'un exemple parmi d'autres montrant comment l'État et les entreprises négligent la protection des droits professionnels fondamentaux.

Les femmes s'organisent

Colectiva de Mujeres Hondureñas (le CODEMUH, ou « Collectif des femmes honduriennes ») a débuté comme mouvement féministe populaire dans la ville de Choloma à la fin des années 1980. Il a été créé par un groupe de femmes qui voulaient changer la manière dont le Honduras envisageait les droits des femmes et l'égalité des sexes. Année après année, le CODEMUH a privilégié les droits des femmes dans le domaine du travail, de la santé sexuelle et reproductrice, de la violence qui leur est faite en raison de leur sexe. Le CODEMUH est un réseau composé de femmes qui travaillent dans les *maquilas*, mais également d'autres femmes qui ont connu personnellement les conditions indignes et les désavantages du travail en usine.

Le CODEMUH possède à la fois un comité exécutif et une structure technique et administrative. Vingt-trois femmes, dont beaucoup ont été autrefois employées dans des *maquilas*, travaillent à plein temps, et il existe également un réseau de 1.000 femmes volontaires et de militantes organisées en trente-deux équipes locales comprenant des travailleuses des *maquilas*, des étudiants, etc.

Le CODEMUH aide les travailleuses à s'organiser, ce qui les rend plus confiantes et renforce l'estime qu'elles ont d'elles-mêmes. Il procure ses conseils et offre son soutien tant aux individus qu'à la collectivité. Il organise également des ateliers et des sessions de formation dans les quartiers et à l'intérieur même des *maquilas*. En ce qui concerne le plaidoyer, il effectue des recherches, rédige et publie des informations et soutient les femmes dont les droits ont été violés en exposant leurs plaintes au responsable de la *maquila* ou en intentant une action en justice.

Le CODEMUH utilise le plaidoyer en tant qu'outil depuis 2000, mais ce n'est que depuis 2003 – quand l'organisation a pris conscience de son potentiel – qu'il a décidé de l'utiliser de manière plus systématique, mieux planifiée et plus organisée. En 2004, il a mis en

oeuvre un programme de formation interne pour améliorer les compétences des membres qui avaient le potentiel de mener des activités de lobbying, de communiquer avec la presse ou de négocier avec les propriétaires de *maquilas* et les autorités publiques.

En neuf mois, une *Ecole du plaidoyer* fut ainsi créée, avec l'appui et la formation d'Oxfam et la participation de l'*Institut de recherche sociale et de plaidoyer* (une ONG partenaire d'Oxfam), tout en impliquant le CODEMUH dans le processus. Afin de pouvoir appliquer les outils et la connaissance du lobbying et du plaidoyer, cette école conjugait les ateliers avec le travail sur le terrain. Elle travaillait avec vingt-cinq femmes appartenant principalement aux équipes techniques et directoriales du CODEMUH afin qu'elles puissent développer leurs compétences, mais également pour favoriser le débat institutionnel sur la vision et les plans du CODEMUH pour le futur. Des volontaires et des militantes qui travaillaient dans les *maquilas* ont participé à d'autres ateliers, principalement le week-end, ou pendant la nuit quand elles étaient libres. Bien que le CODEMUH ait pu attirer l'attention et trouver le soutien nécessaire à la création d'ateliers sur la violence faite aux femmes et sur les droits génésiques et sexuels, les propriétaires de *maquilas* n'auraient jamais permis aux employés de recevoir une formation sur les droits du travail.

Permettre à d'autres femmes de se responsabiliser

Nicole travaillait autrefois dans une *maquila*. Elle a adhéré au CODEMUH en 2003, le jour où un animateur communautaire est venu dans son quartier pour former un groupe de femmes et proposer des ateliers sur la dimension femmes-hommes, l'estime de soi et les droits professionnels. Aujourd'hui, Nicole travaille à plein temps au CODEMUH en tant que formatrice.

« Je vois les femmes changer au cours de leur apprentissage. Elles partagent leurs nouvelles expériences et elles apprennent de nouvelles choses », dit-elle. « En tant que femmes, nous ne sommes pas de très bonnes oratrices, ou du moins nous ne l'étions pas. C'est une grande nouveauté. Je ne m'attends pas à ce que les femmes soient capables de s'adresser à un vaste auditoire, ou de parler en public, mais maintenant, quand elles se sentent en sécurité, quand elles peuvent se fier aux personnes qui les entourent ou quand elles sentent qu'elles doivent se libérer d'un poids, elles s'expriment vraiment. »²⁴

De la théorie à la pratique: une campagne sur la santé du travail

Ce processus de formation a favorisé la mise au point d'une stratégie de plaidoyer sur trois ans et a permis d'organiser une équipe composée de sept femmes pour concevoir et implémenter la campagne du CODEMUH sur la santé du travail.

La campagne avait pour but de sensibiliser et d'influencer les propriétaires de *maquilas*, les institutions publiques, les médias et la société en général en leur parlant des conditions de travail des femmes et du respect des droits humains et professionnels. Le CODEMUH voulait que les travailleuses se voient comme des agents du développement social et économique. Il aspirait également à les voir capables de mieux exprimer leurs vues et de mieux faire respecter leurs droits, tout particulièrement en ce qui concerne la santé et les conditions de sécurité dans les usines.

La campagne a été lancée en 2004. Elle comportait quatre phases. Au cours de la première, le CODEMUH a effectué un travail de recherche sur les risques de santé et de sécurité sur le lieu de travail afin d'appuyer ses projets de plaidoyer. Au cours de la seconde phase, les résultats de ces études ont été présentés au public et une stratégie de lobbying en deux volets a été mise au point en ciblant les décideurs du gouvernement et du secteur privé et en développant une relation plus étroite avec les meilleurs journalistes des médias locaux et nationaux. Arrivée à ce point, la campagne avait obtenu le soutien de cinq organisations de la société civile, dont des syndicats et des associations confessionnelles. Ensemble, elles ont créé *l'Alianza para la Protección Laboral* (*l'Alliance pour la protection des droits professionnels*). L'initiative était également liée à une campagne régionale sur les droits professionnels qui s'attachait aux conditions de travail et de santé dans les *maquilas*²⁵ – campagne qui réunissait des organisations de travailleuses de cinq pays d'Amérique Centrale – et à la campagne internationale *Pour un commerce équitable* sur les droits professionnels des femmes. Ces renforts ont attiré l'attention internationale sur les questions relatives à l'emploi et ont permis de faire pression sur les gouvernements, les sociétés transnationales et les propriétaires de *maquilas* locaux.

S'exposer...

En Amérique Latine, le 1^{er} mai, jour de la fête du travail, les syndicats défilent traditionnellement dans les rues des grandes villes. Le CODEMUH a pensé qu'il était temps de participer à cette manifestation et décida de participer au défilé. Le CODEMUH a également décidé de prononcer un discours pour faire passer un message non seulement aux propriétaires de *maquilas*, mais également à la société tout entière en dévoilant les conditions de travail dans les usines et leur incidence sur les droits des femmes, particulièrement sur la santé du travail. En mai 2006, à San Pedro Sula (Honduras du Nord), une organisation féminine a défilé pour la toute première fois aux côtés des syndicats. Les médias et la société ont suivi cet événement avec beaucoup d'attention. Historiquement, cette manifestation avait toujours été dominée par des syndicalistes masculins. Le CODEMUH s'est avéré le groupe le mieux représenté et le mieux organisé. Tout le monde s'est accordé à reconnaître que le discours prononcé par les femmes au cours de la cérémonie de clôture était l'un des plus clairs, des plus précis et des plus mobilisateurs qui ait jamais été donnés.²⁶

Le CODEMUH a continué à participer aux manifestations en 2007 et en 2008, dénonçant les abus et proposant des changements de politiques et de pratiques professionnelles. La manière dont les médias nationaux traitent ces sujets évolue, et les gens ont à présent accès à des analyses beaucoup plus objectives des questions professionnelles et sanitaires liées aux conditions de travail dans les *maquilas*. Les recherches menées ont contribué à étayer les propositions du CODEMUH. Voici quelques exemples de la manière dont les médias nationaux abordent aujourd'hui la question:

« La recherche a révélé que 58 pour cent des travailleuses interrogées ne bénéficient pas de la sécurité sociale. C'est bien la preuve que dans les maquilas, la législation du travail n'est pas appliquée. »

Journal *La Tribuna*, janvier 2007²⁷

« Le projet demande une augmentation des indemnités pour les accidents du travail et des sanctions plus fermes pour les patrons d'entreprise qui ne respectent pas les lois professionnelles nationales et les accords internationaux. »

Journal *La Prensa*, mars 2008²⁸

« Les directeurs de la maquila profitèrent de la célébration du Jour de l'Indépendance pour fermer l'usine sans respecter leurs obligations professionnelles envers les employés. 250 d'entre eux furent victimes de cette décision, et la plupart étaient des femmes. » [elles ont perdu leur emploi et n'ont pas reçu d'indemnités de licenciement].

Journal *Tiempo Digital*, septembre 2006²⁹

Au cours de la troisième phase, les messages essentiels de la campagne ont été diffusés sur les ondes et dans la presse. Des activités éducatives et de mobilisation ont été organisées au niveau de la communauté avec des femmes travaillant dans les *maquilas*. On a appris à trente-quatre nouveaux groupements communautaires comment communiquer leurs messages et à participer aux activités. Les ateliers ont continué avec des publics plus larges afin de partager les résultats des recherches avec celui-ci et de le sensibiliser à la question des droits de l'homme et des droits du travail dans le secteur vestimentaire. Au cours de la dernière phase, on a analysé la couverture des médias pour voir à quel point leur approche s'était modifiée et ce que les plus importants d'entre eux avaient à dire au sujet des droits professionnels des femmes dans l'industrie du vêtement.

Réactions et contre-réactions: messages en faveur des *maquilas*

En analysant la couverture des médias et en suivant la manière dont les gens participaient aux programmes de radio, aux débats télévisés et aux ateliers, il était évident que la campagne avait sensibilisé la population aux problèmes de santé du travail dans les *maquilas*. Alors que l'opinion générale et les médias adhéraient progressivement à la campagne du CODEMUH, l'Alliance pour la protection des droits

professionnels a gagné elle aussi du terrain et un nombre croissant d'organisations de la société civile se sont mises à faire pression sur le gouvernement et sur les compagnies privées.

Le secteur privé a réagi avec sa propre campagne. Celle-ci a insisté sur la contribution que les *maquilas* avaient apportée à l'économie du pays par ses exportations et sa faculté à créer de l'emploi. Sur les ondes, chaque message du CODEMUH a été suivi durant plusieurs semaines d'un message en faveur des *maquilas*. Les médias ont continué à couvrir les activités et les propositions du CODEMUH, si bien que la campagne du secteur privé se mit à faire pression sur les journalistes pour qu'ils arrêtent de couvrir les activités du CODEMUH et de diffuser des informations liées aux objectifs de sa campagne.³⁰

Bien que la médiatisation des activités de cette dernière se mît à décroître suite à ces manœuvres d'intimidation, l'Alliance pour la protection des droits professionnels eut l'occasion d'exercer une influence sur le Congrès. Elle demanda à ce que le secrétaire d'État au Travail révisé le Code du travail du Honduras, et tout particulièrement le chapitre sur la santé et la sécurité du travail.

Modifier les relations de pouvoir: résultats

Ce fut un grand pas que de pouvoir lancer ce mouvement et exercer une pression sur les autorités afin qu'elles révisent le chapitre du Code du travail relatif à la santé et à la sécurité du travail. Cela prend du temps et de nouveaux obstacles apparaissent continuellement, telle l'opposition continue exercée par les puissantes élites politiques et économiques du Honduras.

D'autres conséquences de la campagne se révélèrent tout aussi importantes pour les travailleuses du Honduras. Le CODEMUH a mené des enquêtes³¹ et organisé des séances de réflexion avec des travailleuses et des membres de certaines coalitions pour identifier comment la campagne avait influencé les idées et les croyances collectives en ce qui concerne les droits du travail. Celles-ci établirent :

- que le ministère du Travail avait commencé à organiser des inspections de santé et de sécurité, bien que les propriétaires d'usine continuaient d'être prévenus avant qu'elles aient lieu et que ces visites n'étaient pas systématiques. Cela montre bien que la dénonciation des abus et la revendication de droits fondamentaux par des femmes et des groupes de pression comme le CODEMUH et ses alliés peut mener à une action du gouvernement et du secteur privé. Les visites de surveillance indiquent que ce dernier, tout comme le gouvernement du Honduras, reconnaît les problèmes de santé et de sécurité ;

- que les réformes des droits professionnels avaient été menées jusqu'au Congrès, mais qu'elles attendent toujours d'être approuvées, ce qui pourrait prendre des mois ;
- que quelques usines améliorent certaines conditions de travail liées à la sécurité et à la santé, bien que ceci ne soit pas systématique. Une fois encore, la pression exercée par la société civile et les travailleurs a donné des résultats positifs à différents degrés. Pour obtenir encore plus d'impact, la loi devra être scrupuleusement respectée ;
- que la santé du travail et les questions de sécurité sont entrées dans le domaine public. Chacun est devenu plus conscient de ses propres droits, des différents problèmes et de leurs implications, tout particulièrement les travailleuses ;
- que le CODEMUH et les autres organisations féminines sont mieux acceptés et que leur légitimité est de plus en plus reconnue pour représenter les droits des travailleuses. Auparavant, les fonctionnaires et même les syndicats ne reconnaissaient pas le CODEMUH comme intermédiaire, mais après la campagne, ce dernier est devenu un participant actif et respecté dans les discussions concernant les droits professionnels ;
- que les travailleuses disent que l'attitude et les habitudes des inspecteurs, des juges et des avocats sont en train de changer. Les violations des droits professionnels sont mieux prises en compte et il leur est donné suite afin de trouver une solution ;
- que le CODEMUH a augmenté le nombre et le type d'alliances avec les acteurs des secteurs publics et privés qui travaillent sur les questions de santé et de justice, au niveau national comme au niveau régional.

Le résultat net, c'est que les conditions du débat et les relations de pouvoir se sont modifiées. La campagne a également permis aux femmes de reconnaître quand leurs droits sont bafoués: « *Si il y a cinq ans, on avait demandé à une travailleuse des maquilas quelles étaient les conditions de travail, elle aurait répliqué qu'elles étaient très bonnes; elles [les travailleuses des maquilas] n'étaient pas conscientes de la part de responsabilité que détenaient les propriétaires de maquilas et les investisseurs dans les conditions de travail – maintenant, un plus grand nombre d'entre elles s'en rendent compte et connaissent leurs droits* », déclare Maria Luisa Regalado, coordinatrice du CODEMUH.³²

Modifier les pratiques prend du temps, parce que tout cela est très politique et que des intérêts industriels sont en jeu. Voilà quels sont les défis du travail de plaidoyer quand les institutions de l'État sont faibles. Nombre de résultats positifs de cette tâche concernent les revirements d'idées et de croyances des divers acteurs impliqués : les travailleuses connaissent dorénavant mieux leurs droits et ont le désir de s'exprimer quand ils sont violés, les fonctionnaires écoutent plus

attentivement les revendications des femmes et le gouvernement, comme le secteur privé, reconnaît à présent que des organisations telles que le CODEMUH sont des groupements valides et légitimes qui permettent aux femmes de s'exprimer et de défendre leurs droits.

Recommandations

Voici quelques recommandations que l'on pourrait tirer de l'expérience du plaidoyer et des actions de campagne du CODEMUH:

- Le travail de plaidoyer sur les droits des femmes, local ou national, devra toujours se confronter à des structures à forte prédominance masculine, que ce soit au niveau du gouvernement, du secteur privé ou des médias. Par conséquent, tout programme de formation au plaidoyer destiné à des organisations féminines doit également permettre aux femmes de développer leur leadership et la confiance qu'elles ont en elles-mêmes – et de faire en sorte que leurs voix soient entendues – car cette étape est aussi importante que de développer leur savoir-faire et leurs connaissances techniques. Ceci peut se faire en renforçant les sections locales.
- Le plaidoyer et le travail de campagne doivent se faire à de nombreux niveaux pour maintenir la pression partout à la fois; les organisations qui tentent de développer leur potentiel de plaidoyer peuvent améliorer leurs résultats si elles veillent à conjuguer les talents et le potentiel de chacun dans le but d'intégrer les différentes compétences existant à l'intérieur du groupe. Par exemple, certaines femmes n'aiment pas parler en public alors qu'elles se révèlent être d'excellentes lobbyistes.
- Il faudrait régulièrement analyser le contexte de la situation, les relations de pouvoir et la couverture des médias pour mesurer à quel point le plaidoyer et les stratégies de campagne sont efficaces et si les changements sont réels.
- Le plaidoyer des droits des femmes doit incorporer des stratégies qui influent sur les idées et les croyances. Les médias de masse jouent un grand rôle dans la manière dont la société comprend les questions féminines.
- L'attention des médias étant de courte durée, il est très important de comprendre qui décide, et de quelle manière, des priorités de l'information quotidienne et des éléments dont un journaliste a besoin en termes de contenu, de contacts et de temps pour produire un article de journal ou une émission de radio.
- Le plaidoyer pour les droits des femmes doit intégrer non seulement les opinions et les comptes rendus du mouvement, mais également d'autres secteurs de la société. Il s'est avéré que

mobiliser d'autres femmes pour qu'elles expriment leurs sentiments, même si ce ne sont pas des travailleuses de *maquila*, était une excellente façon d'influencer l'opinion publique.

- Il est parfois nécessaire de créer des alliances au niveau local et international. C'est une activité très utile, mais qui peut se révéler difficile et complexe. Il est très important de comprendre la valeur ajoutée que représente une alliance afin de pouvoir juger de son efficacité et de sa pertinence. Il est également important de détecter quand ces alliances ne fonctionnent pas et de pouvoir planifier son désengagement afin de réduire les risques.
- Il est très important que des chercheurs et des institutions qualifiés fassent de la recherche de manière sérieuse et approfondie pour appuyer les revendications, mais également pour établir des relations efficaces avec des partenaires importants, tout particulièrement avec les journalistes et les autres acteurs des médias.
- Les ONG internationales ont non seulement un rôle important à jouer dans le développement des moyens techniques, mais elles aident également à créer des liens avec la société civile, les gouvernements et les acteurs du secteur privé, à l'intérieur et à l'extérieur du pays.
- Le travail de plaidoyer est un processus de longue haleine. Les organisations qui le financent doivent se préparer à le soutenir et à l'accompagner au-delà du projet lui-même.

Notes

- ¹ US Department of State (2008) 'Background note: Honduras', www.state.gov/r/pa/ei/bgn/1922.htm (dernière consultation: septembre 2008).
- ² The German Federal Ministry for Economic Cooperation and Development (2006) 'Countries and regions – Partner countries – Honduras – Cooperation', www.bmz.de/en/countries/partnercountries/honduras/zusammenarbeit.html (dernière consultation: septembre 2008).
- ³ Un *maquiladora* était à l'origine un meunier qui demandait une *maquila*, « la part du meunier » pour moudre des céréales.
- ⁴ Central Bank of Honduras (2007) 'Actividad Maquiladora en Honduras Año 2006 y Expectativas para el Año 2007', Tegucigalpa, p. 7, www.bch.hn/download/maquila/actividad_maquiladora_2006_exp2007.pdf (dernière consultation: octobre 2008).
- ⁵ War on Want (n.d.) 'Factory closures place thousands of livelihoods at risk', London, www.waronwant.org/Factory%20Closures%20Place%20Thousands%20of%20Livelihoods%20at%20Risk+10644.twl (dernière consultation: septembre 2008).
- ⁶ Quatre réformes légales et décrets spéciaux ont permis aux *maquilas* de jouir d'exonérations fiscales: les *Zones de libre échange* (ZOLI) en 1976, le *Régime des importations temporaires* (RIT) en 1984, la *Zone de transformation industrielle* (ZTI) en 1987 et l'*Accord de libre-échange entre l'Amérique centrale, les États-Unis d'Amérique et la République Dominicaine* (ALEAC) en 2005. Ces renseignements proviennent de rapports de l'Organisation internationale du travail (OIT) et du CODEMUH.
- ⁷ Le 18 juillet 2007, le CODEMUH a présenté un rapport sur « *Les conditions de travail des femmes dans l'industrie de la maquila* ». La présentation de ce rapport a été suivie d'une pétition adressée à la Commission dans le but de poursuivre le gouvernement du Honduras pour violations des droits et des conventions nationales et internationales du travail. Voir CODEMUH (2007) 'Report to the Inter American Human Rights Commission on Women's Working Conditions in the Maquila Industry', www.codemuh.org/index.php?option=com_content&task=view&id=21&Itemid=2 (dernière consultation: septembre 2008).
- ⁸ G. MacEoin (1999) 'Maquila neoslavery, under conditions from bad to inhuman', *National Catholic Reporter*, www.natcath.com/NCR_Online/archives/081399/081399i.htm (dernière consultation: septembre 2008).
- ⁹ G. MacEoin (1999), *op.cit.*
- ¹⁰ Honduras Association of Manufacturers (2007) 'Employment Generation Report', www.ahm-honduras.com/html/datos/Empleosagosto2007.pdf (dernière consultation: septembre 2008).
- ¹¹ *Ibid.*
- ¹² CODEMUH (2007), *op.cit.*
- ¹³ M.A. Martinez (2003) 'Labor Laws in Honduras', Tegucigalpa: Oxfam International.

¹⁴ *La Tribuna* (2008) 'Honduras, el país más violento de América Latina', www.latribuna.hn/news/45/ARTICLE/28916/2008-03-03.html (dernière consultation: septembre 2008); RCT (2008) 'President takes action against the world's highest homicide rate', communiqué de presse du Rehabilitation and Research Center for Torture Victims, www.rct.dk/Link_menu/News/2008/Murder_rate_Honduras.aspx (dernière consultation: septembre 2008).

¹⁵ Proceso Digital (2008) 'Demandan esclarecer femicidios y respetar derechos de mujeres en Honduras', 8 mars 2008, www.proceso.hn/2008/03/08/Nacionales/Demandan.esclarecer.femicidios/4530.html (dernière consultation: septembre 2008).

¹⁶ ASEPROLA (2007) 'Impunidad y explotación laboral alientan el femicidio', communiqué de presse, www.aseprola.org/leer.php/82 (dernière consultation: septembre 2008).

¹⁷ Alianza por la Protección Laboral (2007) 'Situación de los derechos laborales y el acceso a la justicia de los hombres y mujeres que trabajan en la maquila', www.codemuh.org/index.php?option=com_content&task=view&id=22&Itemid=2 (dernière consultation: septembre 2008).

¹⁸ Voir aussi W. Macdonald (2008) 'Work-related musculoskeletal disorders in a globalising world', Collaborating Centre Connection, www.cdc.gov/niosh/CCC/CCCnewsV1N5.html#d (dernière consultation: septembre 2008).

¹⁹ National Research Council et C. Rigby (2004), 'Monitoring International Labor Standards: International Perspectives – Summary of Regional Forums', Washington DC: National Academies Press.

²⁰ Centro de Derechos de Mujeres (2007) 'Violación de las garantías constitucionales de libertad de petición y asociación: represión y listas negras en las empresas maquiladoras de Honduras', San Pedro Sula, www.derechosdelamujer.org/html/PUBLICACIONES/lista%20negra.pdf (dernière consultation: septembre 2008).

²¹ Make Trade Fair (n.d.) 'Honduras: Campaign for Labour Protection', www.maketradefair.com/en/index.php?file=06022004160816.htm (dernière consultation: septembre 2008).

²² National Research Council et C. Rigby (2004), *op.cit.*, p. 21.

²³ Make Trade Fair (n.d.), *op.cit.*

²⁴ B. Torres et A. L. Restrepo (2006) 'Systematization of CODEMUH's experience on advocacy and lobby work on labor rights and occupational health 2002–2005', Oxfam GB.

²⁵ D. Dalton (2007) *Building National Campaigns*, Oxford: Oxfam, http://publications.oxfam.org.uk/oxfam/display.asp?K=9780855985745&sf_20=oxfam_archive_flag&st_20=NOT+Y&sf_01=CTITLE&st_01=building+natio nal+campaigns&sort=SORT_DATE%2FD&m=2&dc=2 (dernière consultation: septembre 2008).

²⁶ B. Torres et A. L. Restrepo (2006), *op.cit.*

²⁷ *La Tribuna* (2007) 'Enfermedades respiratorias están acabando con obreras de las maquilas', Tegucigalpa, 24 de Enero, www.latribuna.hn/news/45/ARTICLE/3841/2007-01-24.html (dernière consultation: septembre 2008).

²⁸ Red de Desarrollo Sostenible (2008) 'Mujeres plantean reformas', <http://listas.rds.hn/movimiento-popular/msg01595.html> (dernière consultation: septembre 2008).

²⁹ Tiempo Digital (2006) 'Empleadas de maquilas comienzan a ser escuchadas', 30 septembre 2006, www.tiempo.hn/mostrar_noticia.php?id=10238&seccion=1 (dernière consultation: septembre 2008).

³⁰ Entretien avec Jorge Romero, directeur d'une station de radio cité par B. Torres et A. L. Restrepo (2006), *op.cit.*

³¹ B. Torres et A. L. Restrepo (2006), *op.cit.*

³² Entretien avec Maria Luisa Regalado, coordinatrice du CODEMUH, citée par B. Torres et A. L. Restrepo (2006), *op.cit.*

Photo de couverture : Dunia Perez/CODEMUH (1 mai 2008)

© Oxfam GB, novembre 2008

Cet article a été rédigé par Juan-Carlos Arita. Oxfam remercie les personnes suivantes pour leur assistance dans sa réalisation: Tania Garcia, Asier Hernando Malax-Echevarria et Ariel Torres. Merci également à Nikki van der Gaag qui a révisé le document et à Emily Laurie qui a contribué aux recherches. Ce document fait partie d'une série de textes écrits pour informer et contribuer au débat public sur des problématiques relatives au développement et aux politiques humanitaires. Le texte peut être utilisé librement à des fins de campagne, d'éducation et de recherche moyennant mention complète de la source.

Pour toute information supplémentaire, veuillez envoyer un courriel à publish@oxfam.co.uk

Online ISBN 978-1-84814-069-1. Cet article fait partie d'une série intitulée *Exprimez-vous !*. Pour toute information supplémentaire, veuillez visiter <http://publications.oxfam.org.uk/oxfam/display.asp?ISBN=9780855986384>

Cet article est également disponible en anglais et en espagnol.

Oxfam GB

Oxfam GB est une organisation de développement, d'aide et de militance qui collabore avec des partenaires pour trouver des solutions durables à la pauvreté et à la souffrance dans le monde. Oxfam GB est membre d'Oxfam International.

Oxfam House
John Smith Drive
Cowley
Oxford
OX4 2JY

Tél: +44.(0)1865.473727
E-mail: enquiries@oxfam.org.uk
www.oxfam.org.uk